

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 28 SEPTEMBRE 2020

LES RECETTES DU SECTEUR DE TÉLÉCOMMUNICATIONS EN BAISSÉ AU PREMIER SEMESTRE 2020

Le Service Statistiques-Veille des marchés de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) publie au mois de septembre son tableau de bord des communications électroniques portant sur le premier semestre 2020. Il en ressort notamment que l'activité du secteur de télécommunications a été impacté par la crise sanitaire COVID-19.

Le tableau de bord des communications électroniques qui porte sur les données du premier semestre 2020, documente, entre autres, les répercussions de la crise sanitaire COVID-19 dans le secteur des télécommunications. Même si les services fixes ont été épargnés, il n'en est pas de même pour les services mobiles qui ont été plus touchés par la crise sanitaire. En effet, le revenu global du secteur au premier semestre baisse de 3,7% sur base annuelle, ceci essentiellement suite à la baisse des revenus de services mobiles (-9,0%).

Le Roaming IN de clients étrangers au Luxembourg a fortement baissé au premier semestre ralentissant ainsi la croissance des opérateurs mobiles des dernières années. La téléphonie fixe, en baisse depuis plus de dix ans, connaît à présent un nouvel essor avec une nette hausse des volumes. L'ILR constate également dans son document que les accès Internet fixe continuent à migrer vers des vitesses supérieures ou égales à 100 Mbps¹.

Les détails de ce tableau de bord peuvent être consultés dans la rubrique « Fiches statistiques » sur le lien suivant (également en format Open data) :

<https://web.ilr.lu/FR/Professionnels/Communications-electroniques/Statistiques/Rapports/Pages/default.aspx>

Contact Presse presse@ilr.lu

Tél. +352 28 228 555

¹ Vitesse descendante annoncée par les prestataires.

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques.